

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le quatorze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame Laure CAPY, maire.

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Date de convocation du Conseil : le 14 avril 2026

Présents :

Mme Laure CAPY, Mme Fanny BONILLO, Mme Marie RAYNAUD, Mme Christine BOUILHAC, Mme Morgane BAYLE, Mme Pamela ALBA, Mme Sylvie BOUDRIE, Mme Lydie MACQUER et Mme Marion BOUYSSSE, M. Fabien MATHIEU, M. Philippe DUPUY, M. Pierre FOURCHES, M Charles ORLIANGES, M. Pierre TRESMONTAN, M Jean -Yves BUCHERAUD, M Julien DE SOUSA, M. Jean-Michel LEYRIS et M. Jean- Jacques ABBELLA.

Absents excusés :

Mme Carinne SEGRETAIN, donne procuration à Mme Laure CAPY

Secrétaire de Séance : M. Jean-Yves BUCHERAUD

Considérant le renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation de trois représentants de la collectivité au Conseil d'Administration de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes de SEILHAC pour la durée du mandat.

Vu la composition du Conseil d'Administration fixée par l'article R 315-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après avoir procédé au vote, désigne à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Le maire, Laure CAPY membre de droit
- Mme Fanny BONILLO (majorité)
- Mme Carinne SEGRETAIN (majorité)

"Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, transmis en préfecture et affiché le 16 avril 2026"

Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Laure CAPY

